

## Présentation

### Les origines des Emirats Arabes Unis

Les Emirats Arabes Unis, cela est incontestable, sont un Etat jeune. Indépendants depuis 1971, ils sont à l'origine le produit, d'une part, et en quelque sorte en creux, de la conquête saoudienne de la péninsule arabique et, d'autre part, de la politique britannique dans la région

L'histoire des Emirats remonte néanmoins beaucoup plus loin. La côte est habitée depuis au moins 7000 ans. Des peuples ayant subi l'influence grecque puis christianisés s'adonnent au commerce dans toute la région. Islamisés à partir du VII<sup>e</sup> siècle, ces peuples sont spécialisés dans le commerce maritime et dans la pêche des perles.

Cependant, les Portugais au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis les Britanniques au XIX<sup>e</sup> siècle étendirent leur domination sur la région. Sous le prétexte de l'existence d'actes de piraterie, la Grande-Bretagne impose son protectorat aux Emirs de la côte. Pesant, il sera cependant effectivement... protecteur. Car, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la famille des Saoudites s'impose peu à peu dans la péninsule arabique, s'opposant à un Empire ottoman sur le déclin et à la dynastie Hachémite basée au Hedjaz. Cette conquête s'échelonne de 1902 à 1932. Ibn Saoud conquiert successivement le Nadjd (plateau central de la péninsule), le Hasa (littoral Nord-Est), l'Assir (littoral Sud-Ouest), le Djebel Chammar (province frontalière avec l'Irak, la Syrie et la Palestine au Nord), enfin, le Hedjaz (littoral Nord-Ouest englobant Médine et la Mecque). Ne reste plus que le Yémen, l'Hadramaout (actuel Oman), et les Emirats de la Trêve (les actuels Emirats Arabes Unis) à échapper à son pouvoir.

## Naissance de la fédération des Emirats Arabes Unis

Sans doute cette situation n'aurait-elle guère duré si les Britanniques ne s'étaient opposés à toute nouvelle avancée du roi d'Arabie. Confrontés à la persistance des prétentions saoudiennes, les émirats s'efforcèrent de renforcer leur position par une union plus étroite. Le Conseil des Etats de la Trêve fut mis en place à partir de 1952 avec d'autant plus d'empressement que ce qu'ils considéraient comme une menace saoudienne s'amplifiait. En 1949, en effet, l'Arabie saoudite, refusant toujours le tracé des frontières avec les Emirats, réclame tout l'arrière pays de l'Emirat d'Abou Dhabi. En 1952, elle occupe militairement l'oasis de Bouraïmi.

Le Conseil des Etats de la Trêve devait constituer la base de la Fédération actuelle des Emirats Arabes Unis. En 1955, après que le premier gisement de pétrole eut été découvert à Abou Dhabi, la Grande-Bretagne procédait à une déclaration unilatérale de frontière et lui donnait une consistance par sa présence militaire.

On doit retenir de cette histoire au moins trois éléments :

- En premier lieu, si la Fédération des Emirats est un Etat jeune, les Emirats, établis de longue date dans la région, lui préexistaient.
- En second lieu, la nation des Emirats Arabes Unis a été marquée par une situation conflictuelle. Les Emirats en ont retiré une farouche volonté d'indépendance. Forcée dans l'adversité, la conscience nationale émirienne n'en a acquis que plus de vigueur et de solidité.
- Enfin, il apparaît que la Fédération est la condition de la survie et de l'indépendance des Emirats.

Seule union arabe ayant réussi, grâce à la politique visionnaire et généreuse de Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN, émir d'Abou Dhabi et président des Emirats Arabes Unis, elle a aujourd'hui une incontestable cohésion. Celle-ci est renforcée par la complémentarité forte entre ses différents membres aussi bien en ce qui concerne leur population, leur superficie, leur puissance économique. Mais elle est rendue viable et durable par l'action de Cheikh Zayed. Celui-ci est en effet

très largement à l'origine des deux forces principales des Emirats : une réelle volonté politique d'union et une prospérité économique incontestable

Depuis l'indépendance de 1971, la politique voulue par Cheikh Zayed de redistribution de la rente pétrolière, issue d'Abou Dhabi pour l'essentiel (80 % des revenus), a puissamment contribué à préserver la cohésion de la Fédération en enrichissant la société émirienne tout entière. De surcroît, les Emirats ne se sont pas contentés de vivre de cette rente, mais se sont engagés dans une ambitieuse politique de diversification.

Le développement des Emirats a été à la fois cause et conséquence de la stratégie permanente de sédentarisation et d'aménagement du territoire, suivie par Cheikh Zayed : l'occupation et le développement des régions frontalières ont en effet pour but de fixer l'ensemble du territoire de la Fédération, La Guerre du Golfe et les tensions régionales ont par ailleurs renforcé le sentiment national émirien.

# LA FÉDÉRATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS

## QUELQUES POINTS DE REPÈRE

### I - SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situés dans la péninsule arabique, baignés au Nord-Est par le Golfe arabo-persique, au Sud-Est par la mer d'Oman, les Emirats Arabes Unis s'étendent sur 84400 km<sup>2</sup>

Ils ont des frontières terrestres communes avec le Sultanat d'Oman et l'Arabie saoudite

Le climat est généralement chaud. Entre novembre et mars, les Emirats connaissent des journées chaudes et ensoleillées avec une température moyenne de 26° C et des nuits fraîches avec une température moyenne de 15° C. Entre juin et août, de fortes températures, jusqu'à 50° C, et des taux élevés d'humidité (80 %) sont fréquents.

### II - POPULATION

Les Emirats comptent environ 2,4 millions d'habitants et accueillent une grande communauté étrangère originaire, pour une large majorité, du sous-continent indien.

Si les Emirien sont musulmans, une proportion non négligeable de travailleurs étrangers est de religion chrétienne. Parmi les musulmans, une large majorité est sunnite, mais il existe quelques communautés chiites (cas des Iraniens installés aux Emirats Arabes Unis).

### III - INSTITUTIONS POLITIQUES

Les Emirats Arabes Unis sont une Fédération de sept Emirats, créée le 18 juillet 1971 : Abou Dhabi, Dubaï, Sharjah, Ras-Al-Khaimah, Oum Al-Quaiwain, Fujairah , Adjman.

Emirats	Superficie	Population
Abou Dhabi	67 350 km <sup>2</sup>	800 000
Dubaï	3 900 km <sup>2</sup>	501 000
Sharjah	2 600 km <sup>2</sup>	314 000
Ras Al-Khaimah	1 700 km <sup>2</sup>	130 000
Fujairah	1 150 km <sup>2</sup>	63 000
Oum Al Qaiwain	750 km <sup>2</sup>	27 000
Ajman	250 km <sup>2</sup>	76 000

La capitale fédérale est Abou Dhabi

Les principales institutions fédérales sont :

Le président de la Fédération : Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN, par ailleurs émir d'Abou Dhabi.

Le Gouvernement fédéral, dirigé par le Premier ministre, Cheikh Maktoum Bin Rashid AL MAKTOUM, par ailleurs vice-président de la Fédération et émir de Dubaï

Le Conseil suprême, composé de sept émirs, et qui désigne en son sein, tous les cinq ans, le président de la Fédération.

le Conseil National Fédéral, parlement de 40 membres désignés pour deux ans par les différents Emirats (8 membres pour Abou Dhabi et Dubaï, 6 membres pour Sharjah et Ras Al-Khaimah, 4 membres pour Fujairah, Oum Al-Quaiwain) et Adjman.

## Evolution des données géostratégiques de la région

Tous les États de la péninsule furent, jusque récemment, aux seules exceptions de l'Arabie Saoudite et du Yémen du Nord, des colonies ou protectorats de la Grande-Bretagne, venue au XIX<sup>e</sup> siècle " pacifier " toutes les routes des Indes. La " sécurité " assurée par les Britanniques reposait sur un principe simple : dissuader tout projet hégémonique d'un État en favorisant le morcellement de la région en émirats constituant autant de protectorats fragiles, dont Londres consoliderait, pour son compte, les bases économiques et les structures étatiques. Mais, un siècle plus tard, l'écroulement de son empire colonial et la crise de ses finances amènent le Royaume-Uni à se désengager : prise par un gouvernement travailliste en 1968, la décision est appliquée le 1<sup>er</sup> décembre 1971 par un gouvernement conservateur.

" Le départ des Britanniques - écrit Raoul Delcorde dans La Sécurité et la stratégie dans le golfe Arabo-Persique - provoque des perturbations dans l'équilibre du Golfe et, pour combler le vide, deux solutions se présentent : soit qu'un État suffisamment fort se charge de faire régner l'ordre dans la région (ce qui implique l'adhésion des autres États) en étant lui-même appuyé par une grande puissance, soit que chaque État se dote d'une capacité militaire et d'une cohésion interne suffisantes pour assurer sa propre sécurité. Mais les faits sont têtus : Les divisions et les troubles qui naissent sur le côté arabe du Golfe, la présence soviétique en Irak conduisent nécessairement à l'émergence d'un nouveau centre de puissance, l'Iran. "

D'autant que les États-Unis, à l'époque, s'embourbent dans le conflit vietnamien. Plutôt que de s'engager militairement ailleurs dans le monde, ils préfèrent miser sur des régimes relais. Dans la région, ce sera naturellement celui du Chah. Contrairement à l'Arabie Saoudite, autre candidat à l'hégémonie sur la zone, L'IRAN dispose des moyens humains indispensables pour devenir le pivot de la politique américaine d'" endiguement " de l'URSS, dans une région dont la guerre d'octobre 1973 a souligné l'importance pour l'économie occidentale.

Perses et Arabes rivalisent certes depuis longtemps ici. Mais Téhéran profite du contexte pour pousser son avantage : si elle accepte l'indépendance de Bahreïn qu'elle revendiquait, elle occupe militairement, à la veille du départ des Britanniques - donc avec leur complicité -, l'île d'Abou Moussa et les deux Tomb, proches du détroit d'Hormuz.

C'est encore l'armée du Chah qui écrase la guérilla populaire à Oman. Malgré les craintes de l'Égypte, du Koweït, de l'Arabie Saoudite et évidemment de l'Irak, l'Iran se pose en gendarme du Golfe. C'est d'ailleurs en réaction à son expansionnisme que se forme la Fédération des Emirats Arabes Unis, à laquelle toutefois Bahreïn et Qatar refusent d'adhérer. L'Arabie Saoudite, tout en partageant l'hostilité du Chah aux menaces tant soviétiques que nationalistes arabes, entend préserver ses propres intérêts.

Les États-Unis, une fois sortis de l'impasse vietnamienne, tendent à s'implanter de plus en plus directement dans la zone, en augmentant leurs importations d'hydrocarbures en provenance du Golfe et en drainant la majorité des pétrodollars, sans oublier leurs fabuleuses ventes d'armes - l'Iran, à lui seul, leur en achète, de 1972 à 1976, pour plus de 10 milliards de dollars.

Mais la révolution islamique, en 1978-1979, bouleverse toutes les données. Le principal relais de la politique américaine disparaît. L'hégémonisme iranien prend un tour révolutionnaire. Les importantes minorités Chiites redoublent d'agitation dans certains États du Golfe. Même le régime saoudien est victime, en 1979, d'émeutes intégristes dont il réchappe de justesse, grâce notamment à l'aide des gendarmes français. C'est pourquoi l'Amérique décide de réorganiser son dispositif, avec notamment la création de la Force de déploiement Rapide.

Afin de faire face à toute " tentative d'une puissance extérieure pour prendre le contrôle de la région du golfe Persique " - que le président Jimmy Carter considérerait, annonce-t-il, comme " une attaque contre les intérêts vitaux des États-Unis " -, le Département d'État se charge de garantir au Pentagone une chaîne de bases et de " facilités " militaires : Du Maroc à la Turquie et à l'Égypte, en passant par Diego Garcia dans l'océan Indien, Oman, la Somalie et le Kenya. La guerre entre l'Irak et l'Iran testera, dès 1980, ce système à peine bâti. Tandis que les États-Unis,

comme l'URSS, se révèlent durablement impuissants à stopper le massacre, les émirats s'alarment d'une possible extension du conflit. Téhéran ne se prive d'ailleurs pas d'exercer sur eux de fortes pressions, de l'extérieur et - via les minorités chiites - de l'intérieur. Proches de Washington dont ils encourageront l'intervention croissante, mais avec laquelle ils ne peuvent s'allier trop ouvertement, compte tenu du soutien américain à Israël, les dirigeants de la région s'accordent pour concrétiser un vieux projet saoudien longtemps différé : Le Conseil de coopération du Golfe (CCG).

## Les relations avec l'occident

Vis à vis de l'Occident, les Emirats ont toujours mené une politique à la fois amicale et indépendante. Ils comptent en effet sur l'Occident pour garantir leur sécurité. C'est ainsi que des accords de défense ont été signés avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France

De surcroît, comme une délégation sénatoriale française a pu le constater dans un rapport publié en 1998, le mode de vie aux Emirats Arabes Unis, et particulièrement à Dubaï et Abou Dhabi, est sans aucun doute le plus occidentalisé de toute la péninsule arabe. L'islamisme, s'il n'est pas totalement absent, reste très peu développé.

Cependant, les Emirats s'efforcent, autant que possible, de conserver une certaine distance à l'égard des Etats-Unis, omniprésents dans la région, et qui ont fait de la Fédération « leur cible prioritaire en matière de pénétration économique et d'influence politique » selon le même rapport ci-dessus mentionné.

## LA FRANCE ET LES ÉMIRATS ARABES UNIS UNE AMITIÉ SOLIDE

On ne peut que constater l'excellent accueil fait concrètement aux Français aux Emirats Arabes Unis. D'une manière générale, l'image de la France aux Emirats est excellente et reste pour la Fédération, celui du Général de Gaulle et d'une politique arabe marquée par la justice, l'équilibre et le soutien à la légitime volonté d'indépendance des peuples arabes. La France est aussi pour les émiriens une nation phare de la culture et de la haute technologie

Ces liens d'amitié qui ont été significativement renforcés par les visites du Président de la République française aux Emirats surtout celle du 15 et 16 décembre 1997, trouvent à se concrétiser en matière politique, économique et culturelle.

### Étroites Relations Politiques - L'Amitié Franco-Émirienne

La France figure parmi les alliés privilégiés des Emirats Arabes Unis. Ces liens ont été resserrés par la participation française à la guerre du Golfe. Par ailleurs, les Émiriens apprécient la politique internationale de la France respectueuse de l'indépendance et de la culture des nations. De surcroît, la France joue un rôle de contrepoids à l'omniprésence anglo-américaine dans la région. Enfin, il est incontestable que la qualité des relations politiques franco-émiriennes tient aussi à l'amitié qu'éprouvent les chefs d'État des deux pays. Cette amitié s'est, par exemple, traduite par une multiplication des visites de responsables français et émiriens depuis l'élection et la réélection de Jacques Chirac à la Présidence de la République.

## La coopération militaire

Ces relations politiques trouvent aussi une traduction concrète en matière d'armement. En effet, une coopération de défense existe depuis 1971 qui s'est notablement intensifiée à la suite de la guerre du Golfe. Jusqu'alors, elle consistait essentiellement à accompagner l'évolution des grands contrats d'armement, principalement dans le domaine aéronautique. Cette coopération militaire assurait la formation initiale, puis dispensait une assistance dont les autorités émiriennes ont toujours apprécié l'efficacité.

L'accord de coopération militaire et d'armement du 10 septembre 1991 a été signé à l'occasion de la visite d'état qu'a effectuée S.A Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN Président de la fédération en France. Cet accord faisait suite à un accord datant de 1977, il a redéfini le cadre de relations de défense entre les deux pays et a très vite donné lieu à des échanges de visites et à des exercices communs interarmées.

Enfin et surtout, l'accord de coopération en matière de défense du 18 janvier 1995, qui va très au-delà de l'accord de coopération militaire et d'armement de 1991, a donné un nouvel élan à la coopération Franco – Emirienne dans le domaine de la défense, à un moment où les Emirats Arabes Unis, et d'une manière générale les pays du Golfe, recherchaient des garanties auprès d'autres puissances comme le montre, par exemple, l'accord de défense signé avec les Etats-Unis en juillet 1994.

L'accord franco-émirien de 1995 définit les modalités de la participation de la France à la défense des Emirats et les domaines de la coopération militaire bilatérale (renseignement, entraînement, planification). Dans ce cadre, un haut comité franco-émirien, présidé par les deux chefs d'Etat-major, a été créé et se réunit une fois par un régulièrement en alternance entre Paris et Abou Dhabi. Ce Haut-Comité a pour fonction de suivre la mise en oeuvre des principales dispositions de l'accord. Un exercice interarmées commun, dénommé GOLFE se déroule une fois tous les deux ans avec la participation des trois armées des deux Etats. Des plans de défense ont été élaborés et un programme d'entraînement a été défini.

Ces plans permettent d'assurer l'interopérabilité des deux armées ont trouvé l'occasion d'application sur le terrain quand la France et les Emirats Arabes Unis ont décidé de participer à la force de maintien de paix au Kosovo sous l'égide des Nations Unis. Cette intervention internationale a vu les forces françaises et émiriennes travailler ensemble au sein de la Brigade Multinationale Nord sous commandement français.

A cette occasion La France a accueilli 6 bataillons de l'armée de terre émirienne pour une période d'adaptation à la montagne. Chaque bataillon a effectué une période de trois mois d'entraînement aux opérations de maintien de la paix au camp de Canjuers avant de rejoindre la Brigade Multinationale Nord au Kosovo.

## Coopération en matière d'armement

Autre volet de cette politique : la densité des fournitures d'armement de la France aux Emirats Arabes Unis. Depuis 1976, les forces armées émiriennes ont acquis plus de 70 % de leurs équipements en France. Pour ne parler que des dix dernières années, il nous suffit de donner quelques exemples :

- En avril 1993, le groupe français GIAT INDUSTRIES a obtenu un contrat majeur, d'un montant de 21 milliards de francs, portant sur la vente de 436 chars " Leclerc " dont les derniers exemplaires doivent être livrés cette année.
  
- En 1995, EUROCOPTER a conclu un accord portant sur la fourniture d'hélicoptères à la marine (1,2 milliards de francs)
  
- Les Emirats ont également commandé des hélicoptères de combat franco-allemands Tigre (Eurocopter) pour 1,2 milliards de francs, écartant ainsi le Seahawk américain. En 1996, le montant total des commandes militaires s'est élevé à 1,5 milliards de francs.
  
- Lors de la visite du Président de la République, les 15 et 16 décembre 1997, les autorités émiriennes ont annoncé leur décision de confier à la France la modernisation et le renouvellement de la flotte aérienne des Emirats. Ce contrat porte sur la modernisation des 33 mirages 2000 déjà en service dans l'armée de l'air émirienne et l'acquisition de 30 nouveaux mirages 2000/9, le tout pour un montant de 20 milliards de francs.
  
- Les Emirats ont par ailleurs fait le choix de THALES pour leur fournir un système sophistiqué de communications militaires sol-air. Ce programme doit permettre d'assurer les liaisons - en phonie protégée ou en transmission de données - entre les stations sol de l'armée de l'air et ses avions ou ses hélicoptères. Il portait sur un total de 1,2 milliards de francs.

- Le salon de l'armement IDEX qui s'est déroulé à Abou Dhabi du 16 au 20 mars 2003 a été l'occasion de consacrer, encore une fois, l'excellence des relations Franco-Emiriennes dans le domaine de la défense. Les deux pays ont annoncé à cette occasion un important accord concernant la coopération dans la constructions des frégates légères « BAINOUNAH ». Cet accord permet de compléter les aspects de la coopération de défense par le volet marine qui a été un peu en retrait en comparaison de la coopération entre les armées de l'air et de terre.

Une grande déception pour les industries françaises de l'armement a été sans doute l'annonce en mai 2001 de l'achat de 80 avions F-16 block 60 en lieu et place du « Rafale » français. Le F-16 block 60 comporte d'importantes améliorations par rapport au F-16 block 50 qui équipe les armées de l'air de plusieurs pays : des réservoirs supplémentaires qui allongent son rayon d'action, des contre mesures intégrées de guerre électronique, des missiles sophistiqués antiradar HARM et air-air AMRAAM et un nouveau radar à antenne à balayage électronique

## L'Iran et les Emirats Arabes Unis

L'Iran est un grand voisin très proche des Emirats arabes Unis. Seul le détroit d'Hormuz et le mince golfe arabo-persique les séparent. Chaque jour, des centaines de dows (bateaux traditionnels) le franchissent pour approvisionner les marchés iraniens. De fait, l'Iran absorbe près de 40 % des exportations de Dubaï. A Dubaï même est installée une importante communauté iranienne.

Les relations bilatérales sont aujourd'hui dominées par le contentieux territorial qui oppose les deux pays au sujet des îles d'Abou Moussa, de la Petite et de la Grande Tomb. En étendant, en 1992, sa souveraineté à l'île d'Abou Moussa, jusqu'alors partagée entre les deux pays, l'Iran a ravivé les demandes traditionnelles des Emirats et de ses alliés du Conseil du Golfe à l'encontre de Téhéran, considéré un moment comme une menace pour la stabilité régionale.

Les Emirats souhaitent régler ce différend par concertation bilatérale, puis, en cas d'échec, par saisine de la Cour Internationale de Justice, comme l'a confirmé toujours S.A Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN président de la fédération et tous les responsables du ministère des affaires étrangères de la Fédération.

### Evolution des relations entre les deux pays

Il faut admettre que les relations entre l'Iran et les Emirats Arabes Unis ont pris un mauvais départ. En effet, la décision britannique de se retirer de la région du Golfe a eu pour effet d'attiser le conflit sur les trois îles, Abou Moussa, le Grand et le petit TOMB. Toutes les tentatives de résoudre ce conflit ont échoué, et l'Iran a fini par occuper militairement le grand et le petit TOMB imposant ainsi la politique de fait accompli sur le jeune état. Malgré ce recours à la force, l'état des Emirats Arabes Unis, prenant en compte les données régionales, a toujours voulu garder les bonnes relations avec l'Iran.

Une autre raison de tension dans les relations des deux pays est le fait que les E.A.U aient eu le sentiment d'être en grand danger suite au retrait britannique de la région du Golfe. Le vide sécuritaire a sonné le signal

d'alarme, la rébellion a DHAFAR a ébranlé la stabilité de la région, et le gouvernement marxiste à Aden était source d'inquiétudes pour plusieurs états conservateurs de la région. Ces éléments et données ont renforcé le rôle du Shah d'Iran en défenseur du statut quo, et ses forces armées étaient devenues un outil nécessaire pour vaincre le radicalisme de gauche même si ces forces avaient tendance à exagérer leurs démonstrations de force.

Malgré les tensions dans les relations politiques, les liens culturels et commerciaux entre les E.A.U et l'Iran sont restés à un très haut niveau. L'émirat de DUBAI était et reste un partenaire commercial de premier ordre pour l'Iran. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle Dubaï est devenu un centre commercial très important surtout depuis qu'il a pris la place du port de LINGA comme le plus grand port du sud du Golfe.

Malgré le conflit sur les trois îles, les Emirats Arabes Unis et l'Iran ont trouvé un modus vivendi satisfaisant pour les deux parties après l'annonce de la création de l'état fédéral. Ainsi l'Iran a reconnu l'état des Emirats Arabes Unis 48 heures seulement après sa création, mais l'établissement des relations diplomatiques n'eut lieu qu'après 11 mois. (Hassan AL-HAKEEM, *The foreign Policy of the United Arab Emirates* – London : Saqui Books, 1989 P 145 ). Il faut dire que les E.A.U ne se pressaient pas pour normaliser les relations, le différend sur les îles était, et reste, un des sujets très sensibles pour les E.A.U qui maintiennent leur revendication de souveraineté sur ces territoires.

Au début, les relations entre les E.A.U et l'Iran sont restées tièdes d'une certaine façon. Mais l'Iran a gardé ses bonnes relations avec des membres de la fédération en particulier Dubaï et Sharjah. Les contacts bilatéraux permanents entre les deux états ont conduit à améliorer les relations. En même temps, ces contacts ont conduit S.A Le Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN président de l'état des Emirats Arabes Unis à effectuer une visite en Iran en 1975, cette visite à joué un rôle important dans le renforcement du processus de normalisation.

Les E.A.U ont gardé un sentiment d'appréhension des ambitions du Shah d'Iran concernant le règlement de la situation sécuritaire dans le Golfe et son attachement d'assumer une responsabilité prépondérante dans tout arrangement de sécurité. Sous le règne du Shah, l'Iran est devenu un pilier

essentiel à toute stratégie internationale de protection de la sécurité dans la région du Golfe ; et le Shah a été appelé souvent « Le Gendarme du Golfe » après sa réussite de faire face aux événements de DHAFAR.

Pendant ce temps les Emirats Arabes Unis ont trouvé une solution pour le clivage entre Riad et Abu Dhabi concernant le tracé des frontières. Cette solution a été concrétisée par la convention de 1974 qui a introduit un certain équilibre dans les relations régionales. Les E.A.U ont retrouvé une capacité à jouer un rôle plus influent dans les affaires de la région, et les effets de cet équilibre nouveau sont apparus dans la réaction tiède des E.A.U face aux plans iraniens concernant la sécurité dans la région du Golfe. ( Ibid. P 148.

La chute du Shah d'Iran au début de l'année 1979 a fait naître beaucoup d'inquiétude aux E.A.U comme dans les autres pays du Golfe car le statut quo qui arrangeait tout le monde est devenu menacé et les prévisions de déstabilisation dans la région et les images des luttes internes en Iran n'étaient pas encourageantes. Mais la réussite de la révolution a fait renaître l'espoir de trouver une solution au problème des trois îles.

Cette idée, qui indiquait les bonnes dispositions du gouvernement émirien, se basait sur plusieurs déclarations des responsables iraniens appelant à revoir tous les accords conclus sous le Shah. Assurément, la situation non stable en Iran a empêché la mise en œuvre d'une politique coordonnée dans la région. Tandis que des voix s'élevaient à l'intérieur du gouvernement iranien pour demander des relations de bon voisinage avec les pays du Golfe, d'autres critiquaient sévèrement les liens de ces pays avec l'occident.

Après le déclenchement de la guerre entre l'Irak et l'Iran en septembre 1980, les Emirats Arabes Unis ont essayé de garder une certaine neutralité entre les deux belligérants surtout quand il est apparu clairement que ce sera une guerre de longue durée. Les inquiétudes des E.A.U devant les répercussions possible de cette guerre sur sa stabilité les ont amené à rejoindre le Conseil de Coopération du Golfe qui venait d'être créé. Cela n'a pas empêché les Emirats de prendre des attitudes neutres contrairement aux autres pays de la région.

Cette indépendance raisonnée était basée sur les données géostratégiques. Mais cette politique a été très critiquée à Bagdad qui essayait de présenter cette guerre comme une confrontation entre les Arabes et les Perses. A cette époque, le journal iranien KIHAN INTERNATIONAL décrivait l'attitude des E.A.U face à la guerre dans les termes suivants « Les E.A.U sous l'impulsion de la politique pragmatique du président Zayed, n'ont pas arrêté de dénoncer ce conflit comme une malédiction sur la région entière et n'ont pas lésiné à œuvrer pour contenir les effets de cette crise qui mène la région vers le gouffre.

### Les liens économiques

Il faut remarquer que la majorité des échanges commerciaux entre l'Iran et les E.A.U s'effectuent à travers l'émirat du Dubaï qui joue le rôle du principal centre de réexportation vers l'Iran. Ces liens commerciaux continuent à se développer en dépit des difficultés que rencontre l'économie iranienne.

Les échanges commerciaux entre l'émirat du Dubaï et l'Iran, hors secteur pétrolier, se sont développés pour atteindre 3.68 Md de Dollars en 2001 contre 1.95 Md de Dollars en 1997, ce qui représente 32% du commerce extérieur du Dubaï. Ces chiffres augmentent encore dans le domaine de réexportation où l'Iran occupe la première place avec un chiffre d'affaire de 4.6 Md Dollars représentant 41.5% de la totalité d'activité du Dubaï dans le domaine de la réexportation.

Sur les plans culturels et sociaux, les eaux du Golfe ont été un lien de communication entre les rives Nord et sud et n'ont jamais constitué un obstacle devant le développement des échanges. En effet, voyager de Sharjah ou Ras Al-Khaimah vers LANGA ou Bandar Abbas était plus rapide et mieux sécurisé que d'aller par la route à Masquat ou vers les régions intérieures.

Il y a beaucoup de familles et tribus arabes qui ont habité sur les deux rives du Golfe et la langue arabe était très répandue dans le sud du Perse. On peut remarquer l'influence réciproque dans le domaine architectural entre les villes arabes et perses se situant sur les deux rives du Golfe. Et pourtant, les relations ont traversé des périodes de tension, et ont été

affectés durant les périodes d'exaspération des sentiments nationaux comme pendant la période d'Ascension du Shah Riza Pahlavi ainsi qu'à l'époque du président égyptien Nasser qui cherchait à répandre le nationalisme arabe.

En conclusion, on peut dire que les relations entre l'Iran et les Emirats Arabes Unis ont suivi le schéma connu des relations entre une grande puissance régionale et son petit voisin. Souvent les grandes puissances ont tendance à ignorer les inquiétudes et les ambitions des petits voisins, et cherchent à imposer leurs idées et convictions en ce qui concerne les dossiers régionaux ou bilatéraux. Dans les situations politiques marquées par une grande tension, ces tendances prennent des dimensions exagérées. De l'autre côté l'inquiétude s'empare des petits états qui commencent à craindre les intentions des grandes puissances régionales. Ils deviennent à leur tour très sensible dans tous les conflits touchant à leur souveraineté et l'intégrité de leur territoire.

## Le conflit sur les rois îles

En 1887 la Grande Bretagne a mis la main sur les trois îles dont l'Iran prétendait qu'elles étaient sous souveraineté iranienne. Quand les britanniques ont quitté la région en 1971, les gouvernements britannique et iranien ont conclu un accord selon lequel la souveraineté sur l'île Abou Moussa sera partagé entre l'Iran et l'émirat AL SHARJAH, tandis que l'Iran conservera seul le contrôle sur les deux autres îles ( grande et petite TOMB ). En contre partie, l'Iran s'est engagé à ne pas contester l'indépendance du Bahreïn en mai 1970 ni la proclamation de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

En août 1992 les autorités iraniennes sur l'île Abou Moussa ont refoulé certains travailleurs immigrés en provenance de l'émirat AL SHARJAH sous prétexte qu'ils ne possèdent pas tous les documents nécessaires pour débarquer sur l'île. Téhéran a expliqué que cet acte entre dans la gestion de ses affaires intérieures, en affirmant que l'accord signé avec Sharjah en 1971 donne l'Iran le droit de contrôler les affaires de sécurité.

Le différend sur les trois îles reste le principal obstacle à la normalisation des relations entre l'Iran et les Emirats Arabes Unis, il complique aussi les relations de Téhéran avec les autres pays du Golfe. Comme nous avons déjà indiqué, les ambitions du Shah d'Iran concernant ces îles étaient une des raisons de retarder la proclamation de la l'Etat fédéral des E.A.U. Après avoir retiré ses prétentions sur Bahreïn, le Shah a insisté sur l'appartenance des trois îles à l'Iran. En même temps le Shah cherchait un accord avec Sharjah sur Abou Moussa et avec Ras Al Khaimah concernant le grand et le petit Tomb, car son souci principal était la stabilité dans le Golfe et que son différend est d'abord avec l'ancienne puissance coloniale en non pas le jeune état.

Dans ce contexte, un accord a été signé avec Sharjah stipulant que chaque partie conserve ses prétentions sur Abou Moussa sans reconnaître les demandes de l'autre et partager la souveraineté sur l'île, l'Iran garde le Nord et Sharjah le sud y compris le village Abou Moussa. L'accord n'a pas mentionné une période fixe d'application et a autorisé chaque partie de lever son drapeau et de partager la production pétrolière.

## Arrangement entre l'Iran et Sharjah du novembre 1971

Cet arrangement entre Téhéran et Sharjah était rédigé d'un préambule et six articles. Le préambule affirmait que ni l'Iran, ni Sharjah n'abandonnent leurs revendications sur Abou Moussa et que chaque partie refuse de reconnaître les prétentions de l'autre et enfin, l'accord est intervenu sur les six points suivants :

1. Des forces iraniennes vont débarquer sur Abou Moussa et prendre positions à l'intérieure des frontières établies sur la carte annexe à cet arrangement.
2. A. L'Iran aura toutes les prérogatives à l'intérieure des régions déterminées et occupées par les forces armées iraniennes, le drapeau iranien sera levé sur ces territoires.
2. B. Sharjah exercera toutes les prérogatives sur les autres régions de l'île, le drapeau du Sharjah restera sur le poste de police selon les mêmes modalités appliquées pour le drapeau iranien levé sur la base militaire iranienne.
3. L'Iran et Sharjah reconnaissent que les eaux territoriales de l'île s'étendent sur 12 miles nautiques.
4. La société « BUTTES GAS AND OIL » sera chargé d'exploiter les ressources pétrolières d'Abou Moussa, du fond marin et le sous-sol marin dans ses eaux territoriales en application de l'accord déjà existant, et qui doit obtenir l'acceptation de l'Iran. La société réglera la moitié de la part gouvernemental des revenus pétroliers à l'Iran directement et l'autre moitié à Sharjah.
5. Les ressortissants iraniens et du Sharjah bénéficient de même droits de pêche dans les eaux territoriales d'Abou Moussa.
6. Un protocole d'assistance financière sera signé entre l'Iran et Sharjah.

S'il y a des enseignements à tirer de cet arrangement, ils vont sûrement dans le sens des revendications des Emirats Arabes Unis. En effet, l'arrangement garde la souveraineté à Sharjah et parle des troupes iraniennes comme force d'occupation.

En ce concerne Ras Al Khaimah, il n'y a pas eu d'accord car le Shah a exigé la souveraineté totale sur les deux îles Tomb compte tenu leurs situations stratégiques près des côtes iraniennes. Le 29 octobre 1971, l'armée iranienne a envahi les deux îles et les a occupés par la force.

## La situation géographique et l'importance stratégique des îles

### Situation géographique

#### L'île Abou Moussa

Elle occupe une situation géographique importante et se situe à 94 km de l'entrée du golfe face aux côtes de l'émirat du Sharjah, 60 km seulement la sépare de la ville de Sharjah et 73 km de la côte est du Golfe. Elle a une forme rectangulaire, sa surface fait 20 km<sup>2</sup>, le sol est sablonneux avec très peu d'arbres sauf dans les endroits où existe des puits d'eau douce. Il existe quelques dunes volcaniques qui ne dépassent 80 m de hauteur. Le climat est tempéré en été et doux en hiver ou il pleut souvent. Le sol de l'île est riche en plusieurs minéraux ainsi que du pétrole. Abou Moussa est entourée d'eau profonde qui permettait aux habitants d'exercer les activités de pêche de poissons et des perles.

#### L'île Grande Tomb

Elle se situe à l'entrée du détroit d'Ormuz au nord-est d'Abou Moussa, à 75 km de Ras Al Khaimah et à 50 km de la côte est du Golfe arabe. Elle fait environ 91 km<sup>2</sup>, 12 km de long et 7 de large. La géographie de l'île est caractérisée par les vastes plaines, les prés et l'abondance de l'eau douce. Ses habitants n'étaient que 160 avant l'occupation et appartenaient tous aux tribus de Tamim et Garir, et vivaient de la pêche.

#### L'île Petite Tomb

Elle s'appelle aussi « Nabio Tomb », et appartenait à Ras Al Khaimah. Elle se trouve près du détroit d'Ormuz à 10 km à l'ouest du Grande Tomb et fait 20 km<sup>2</sup> et prend la forme d'un triangle. Cette île a toujours été un terrain de pêche et de chasse car elle accueillait beaucoup d'oiseaux migrateurs. Les premières explorations ont démontré la présence de grandes quantités de pétrole.

## L'importance Stratégique et Economique des trois îles

### Importance Stratégique

L'organisation maritime IMCO a divisé les couloirs maritimes pour la navigation internationale dans le Golfe en trois zones pour prendre en compte les conditions géographiques et l'intensité de la navigation, ces trois zones sont :

- Détroit d'Hormuz
- Les îles Tomb–Fourour
- Ras Tanourah

Il est utile de préciser ici l'importance stratégique de la deuxième zone « Tomb-Fourour » car elle se trouve dans la partie sud du Golfe vers l'ouest du détroit d'Hormuz et caractérisée par la présence d'un nombre important d'îles comme Tomb, Abou Moussa, Siri, Fourour et autres. Ses eaux sont profondes et la navigation y est assez dense. L'IMCO a défini deux couloirs maritimes dans cette zone, le premier à l'est en direction du Golfe et le deuxième à l'ouest pour les navires quittant le Golfe.

Les deux îles Tomb se trouvent à mi-chemin exactement entre les deux couloirs maritimes. Le couloir entrant dans le Golfe passe au nord des deux îles ainsi qu'au nord d'Abou Moussa. Le couloir sortant passe quant à lui au sud des deux îles Tomb. Cette situation qui permet de dominer le trafic maritime dans le Golfe explique la concentration des forces armées Iraniennes sur la partie nord de l'île Abou Moussa.

## Intérêt Economique

Il n'y a aucun doute que l'intérêt économique est l'un des motifs qui ont poussé le gouvernement iranien à occuper les îles, cet intérêt prend deux formes :

### 1. La présence des minéraux et des richesses naturelles.

L'accord entre Iran et Sharjah concernant l'île Abou Moussa mentionne dans l'article 4 de confier à la société BUTTES GAS AND OIL l'exploitation des réserves du pétrole et des ressources naturelles de l'île et dans ses eaux territoriales ( 12 miles nautiques), et de distribuer les revenus entre Iran et Sharjah par moitié. En octobre 1972, le Gouverneur de Sharjah a annoncé la découverte du pétrole dans les eaux territoriales d'Abou Moussa avec une production pouvant atteindre 20 mille barils par jour. Sans oublier la présence de l'oxyde de fer et les possibilités d'exploitation des ressources piscicoles. Enfin, la situation géographique des îles qui contrôlent le trafic maritime peut leurs assurer un revenu conséquent en cas d'imposition d'une taxe sur le passage et en développant les services aux navires navigants dans les eaux du Golfe surtout les pétroliers.

### 2. Les îles constituent Un point de passage obligatoire pour les produits iraniens exportés vers les pays du Golfe et le reste du monde.

L'Iran considère que la protection de ses navires commerciaux et la navigation en sécurité à l'intérieur du golfe et en dehors ne peut être assurée qu'à travers la domination iranienne sur les trois îles. Au moment de l'occupation des îles, les projets iraniens prévoyaient l'exportation de plus d'un million de barils de pétrole par jour à travers le détroit d'Hormuz et les autres détroits constitués par les différentes îles dans le Golfe. Aujourd'hui cet objectif est largement dépassé ce qui renforce la détermination iranienne à garder le control sur les trois îles.

Cette vue unilatérale de l'importance des îles a poussé l'Iran à les occuper afin d'éviter qu'elles tombent entre les mains des régimes hostiles ( comme prétendait Téhéran ) et par conséquent affecter l'exploitation de la plus importante source de revenus du pays à savoir, le pétrole.

## Les droits historiques et légitimes des E.A.U sur les Îles

La démonstration des droits historiques et légitimes des Emirats Arabes Unis sur les trois îles nécessite de donner un aperçu des faits et une présentation rapide des documents et échanges de courrier qui confirment l'appartenance des ces îles aux Emirats. Il faut aussi démontrer que le raisonnement iranien est sans fondement en ce qui concerne les prétendus droits historiques sur les même îles. Si l'action iranienne est dépourvu de tout fondement historique, elle manque aussi les bases juridiques qui permettent de légitimer une telle action. Par conséquent, cette action devient illégale et prend la forme d'une occupation militaire visant à modifier la situation régionale et devient une menace à la paix et la sécurité.

Nous allons donc exposer la situation en trois points :

1. Les droits historiques des E.A.U sue les îles.
2. Les droits légitimes
3. La situation actuelle de point de vue juridique.

## Les droits historiques des E.A.U sur les îles

### Appartenance des îles aux Emirats Arabes Unis

Il est difficile de démontrer l'appartenance des îles à l'une des parties en conflit durant la période avant le sixième siècle de notre ère. En effet il manque les documents et les preuves qui peuvent soutenir les revendications de l'un ou l'autre. La définition de la souveraineté n'avait pas encore sa forme actuelle et les problèmes des frontières n'étaient pas apparus comme c'est le cas de nos jours. Ce qui est sure est l'identité arabe du Golfe et de ses îles n'a jamais était sujet de contestation ou de désaccord entre les historiens depuis le 4<sup>ème</sup> siècle. Les historiens de l'époque grecque parlent souvent de la force et l'épanouissement des arabes du Golfe depuis le début du 4<sup>ème</sup> siècle, l'expansion arabo-musulman est venue renforcer l'arabité du Golfe, de ses îles et ses rives.

## Les arguments de La République Islamique

Les documents et les sources historiques disponibles actuellement sur les trois îles ne démontrent aucune revendication de la part du gouvernement iranien ou son autorité concernant sa souveraineté sur les îles, mais l'Iran a soutenu ses récentes revendications par les arguments suivantes :

- I. L'Iran exercé sa souveraineté sur les îles avant l'arrivé des britanniques dans le Golfe.
- II. Les cartes britanniques ont confirmé l'appartenance des îles à l'Iran
- III. Les intérêts stratégiques de Téhéran et la sécurité du Golfe recommandent la confirmation de la souveraineté iranienne sur les îles.
- IV. Il existe une reconnaissance arabe de la souveraineté iranienne.

Contrairement à ces allégations, les documents disponibles montrent que les puissances arabes de la région du Golfe Arabe ont étendu leur influence, et ceci pendant de longs périodes, sur la plupart des régions de la côte est du Golfe. Cette situation a perduré jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Les faits de l'histoire confirment que les terres des trois îles, leurs populations et leurs racines sont arabes depuis l'aube de l'histoire et qu'elles n'ont jamais fait partie de l'empire perse.

## Les arguments des Emirats arabes Unis

L'Etat des Emirats Arabes Unis soutient sa revendication de la souveraineté sur les trois îles par plusieurs arguments :

1. Les habitants des îles ont toujours été des arabes, parlent la langue arabe, sont fortement liés aux Emirats Arabes Unis par leur appartenance et allégeance. Cette unité physique peut à elle seule prouver les droits des Emirats sur les trois îles.
2. Le droit international demande plusieurs conditions pour la reconnaissance de l'appartenance d'un territoire à un pays :
  - i. Que l'état exerce sa souveraineté sur ce territoire.
  - ii. Que cette exercice soit sans contestation.
  - iii. Que la présence de cet état sur le territoire concerné soit continue sans interruption.

Il n'existe pas de délai précis dans le droit international pour la reconnaissance de la souveraineté d'un pays sur un territoire, mais il faut avoir la conviction que cette situation est conforme aux règles de l'ordre international.

3. L'Iran avait proposé d'acheter les deux îles pendant les négociations avec l'envoyé britannique Sir William ROSS. L'Ambassadeur britannique au Caire a confirmé cette information le 1<sup>er</sup> décembre 1971 dans un entretien avec le secrétaire général adjoint de la ligue arabe Monsieur Salim Al Yafi, ce constitue une reconnaissance implicite de l'appartenance des îles aux Emirats Arabes Unis.
4. Il existe plusieurs documents historiques qui confirment aussi l'arabité des îles Abou Moussa, la Grande et la petite Tomb et leur appartenance depuis toujours aux Emirats Arabes Unis.

## Développements du litige

Les Emirats Arabes Unis n'étaient pas dans une situation qui leur permet de faire face au Shah d'Iran, le jeune état avait beaucoup d'occupations vitales pour la construction de l'état. La réaction du gouvernement fédéral était alors très prudente et n'a pas suivi les déclarations de certains pays arabes comme la Libye et l'Irak. Les Emirats Arabes Unis ont réalisé que les pays arabes n'étaient pas prêts à entrer en confrontation avec l'Iran à cause de ce clivage. En outre, les discussions informelles au conseil de sécurité à l'O.N.U donnaient la préférence aux efforts diplomatiques.

Au départ, l'Iran a respecté l'accord concernant Abou Moussa, mais avec la révolution et l'intensification de la guerre contre l'Irak, Téhéran a commencé à violer les différentes clauses de cet accord surtout durant la crise des pétroliers en 1987-1988.

D'autre part les Emirats Arabes Unis étaient occupés par la construction des bases de l'état et pensaient, à raison, que le moment n'était pas propice à ouvrir le dossier de ces revendications ou les traiter sur un autre terrain que la diplomatie, par conséquent, les E.A.U ont commencé par soulever ce dossier devant l'assemblée générale des Nations Unies.

Cette situation a changé soudainement après la libération du Kuweit, quand l'Iran a tenté de créer un nouveau fait accompli à Abou Moussa, tandis que les E.A.U insistés sur le lien entre l'accord sur Abou Moussa et l'occupation militaire des deux Tomb.

Ces affaires ont occupé une place très importante dans les priorités que la fédération a accordé aux relations bilatérales avec l'Iran. Sur le plan interne, la responsabilité de cette affaire a été transférée du Sharjah au Ministère des Affaires Etrangères de l'état des E.A.U.

D'autre part, les Iraniens considèrent que les E.A.U ont tendance à pousser vers une escalade ces derniers temps et que cette attitude est liée à la politique américaine dans le Golfe. Cette analyse montre que la politique extérieure de Téhéran ne prend pas en compte les préoccupations ni les dossiers concernant ses voisins et pense que ces revendications font partie d'un plan général visant à encercler l'Iran.

## Les tentatives de règlement

Les E.A.U ont insisté à chaque occasion sur la nécessité de trouver une solution globale qui permet le règlement du conflit sur les îles Abou Moussa, le grand et le petit Tomb, puis cette attitude s'est développée vers une réclamation visant à saisir la cour internationale de justice et proclamé sa disposition d'accepter toutes ses décisions. Ce choix de la sagesse reçoit une approbation internationale unanime surtout dans le cadre de la volonté internationale de régler les conflits régionaux par les voies pacifiques.

Mais la réponse iranienne était encore intransigeante, Téhéran a critiqué la décision des E.A.U de saisir la cour internationale de justice en le considérant précipitée car intervenant avant d'épuiser les autres possibilités de règlement à travers les négociations bilatérales. Pourtant, la réussite de ces négociations était presque exclue d'avance compte tenu le refus de l'Iran de discuter le problème d'occupation des îles Tomb prétextant qu'elles sont sous souveraineté iranienne et ne font partie d'aucun litige international.

L'Iran a essayé de diriger les négociations vers une limitation au sujet de l'accord sur Abou Moussa seulement, tandis que ses agissements étaient en contradiction flagrante avec cette demande. En effet, Téhéran a imposé aux habitants d'entrer et quitter l'île en passant par un poste iranien de contrôle ce qui constitue une violation flagrante de l'arrangement de 1971. En plus, l'Iran a commencé à imposer des restrictions sur la présence des étrangers sur l'île y compris les instituteurs et les techniciens et tous les travailleurs immigrés qui travaillaient dans la partie sous contrôle des E.A.U de l'île.

La preuve irréfutable de la mauvaise volonté de l'Iran a été démontrée quand les autorités de Téhéran ont refusé le débarquement sur l'île de plusieurs instituteurs arabes qui sont arrivés à Abou Moussa sur le bateau «AL KHATER». Les E.A.U ont eu la conviction que le but de ces agissements était d'importuner les habitants arabes de l'île estimés à 700 personnes et exercer des pressions sur eux afin de les pousser à quitter l'île. Enfin, Téhéran a imposé à tous les visiteurs non-résidents d'obtenir une autorisation préalable des autorités iraniennes.

Les dernières estimations indiquent une baisse sensible du nombre d'habitants résidents à Abou Moussa qui ne dépasse pas actuellement 185 personnes. En plus, leur village est entouré des barbelés et ne peuvent emprunter qu'une seule route vers le port.

L'Iran a expliqué ces restrictions par le besoin d'assurer la sécurité sur l'île tout en affirmant avoir appréhendé quelques étrangers armés à proximité d'Abou Moussa, mais Téhéran n'a pas démontré des preuves confirmant ces allégations. Les autorités iraniennes ont affirmé aussi que l'accord de 1971 ne permettait pas la présence des étrangers sur l'île. Pourtant, cet accord n'a pas traité en aucun cas les droits sécuritaires de chaque partie et ne fait aucune mention aux étrangers.

Dans ces conditions il apparaît clairement que l'Iran tente de faire valoir une interprétation de l'accord lui donnant plus de précision que le texte initial. Il faut attirer l'attention spécialement sur le désir de l'Iran de contrôler la sécurité de l'île et les eaux territoriales en affirmant dans une déclaration du conseil supérieur de la sécurité nationale que la sécurité d'Abou Moussa fait partie des responsabilités iraniennes.

Une série de négociations s'est tenue à Abou Dhabi en septembre 1992, mais ces négociations ont échoué en raison du refus de l'Iran de discuter le différend sur les îles Tomb ou la saisine de la cour internationale de justice. Mais la déclaration du Ministère des Affaires étrangères à Téhéran n'a fait aucune mention aux raisons de cet échec et le conseil supérieur de la sécurité nationale a fait une déclaration affirmant que l'Iran n'a aucun visée expansionniste dans la région du Golfe tout en réitérant ses exigences quant à l'appartenance des îles à l'Iran. Téhéran a profité ensuite d'un conflit entre le Qatar et l'Arabie Saoudite sur le tracé des frontières entre les deux pays pour décrire le problème des îles comme étant un simple autre différend sur les frontières dans la région qui ne mérite pas d'être discuté devant les instances internationales.

## Le conflit des îles devant les instances internationales

L'Etat des Emirats Arabes Unis a exprimé son intention de continuer les efforts pacifiques sans relâche pour trouver un règlement en s'appuyant sur les organisations internationales et régionales comme les Nations Unis et la Ligue Arabe. Cette stratégie a été très mal accueillie à Téhéran pour au moins trois raisons :

1. Tout d'abord L'Iran a eu le sentiment qu'il était la cible des manœuvres de la part des Etats-Unis et que l'insistance sur ce problème fait partie d'une tentative de limitation de son influence dans la région. La pensée iranienne et les expériences historiques vont dans ce sens. Cette analyse a été confirmée dans un article paru dans le journal Kayhan International le 25 septembre 1992 affirmant que le conflit sur les îles n'est qu'une « vieille histoire prouvant les tentatives des mains étrangères pour déstabiliser la paix dans la région ». Au même moment le guide suprême Ayatollah Khamenei déclarait «Le bruit autour de l'affaire de l'île iranienne d'Abou Moussa est une partie d'un complot que préparent les ennemis de la nation pour attiser les conflits entre l'Iran et ses voisins », il a ajouté que l'occident est derrière ce conflit surtout la Grande Bretagne et les Etats Unis. Cette analyse a été répétée plus clairement dans l'éditorial du journal Téhéran Times qui est le premier journal parlant au nom des conservateurs iraniens. Dans cet article on pouvait lire « Après la deuxième guerre du Golfe et l'arrivée des troupes américaines et occidentales, les Emirats Arabes Unis ont décidé soudainement, mais après consultation avec les autres gouvernements occidentaux, de soulever à nouveau ses demandes injustifiées concernant sa souveraineté sur les trois îles. Il paraît que le gouvernement des E.A.U est intéressé seulement par le bruit médiatique autour de cette affaire afin d'exercer des pressions sur l'Iran sur la scène internationale ».
2. La deuxième raison derrière la réaction de Téhéran est la crainte de l'influence d'autres pays arabes dans la région du Golfe comme l'Egypte en cas de prolongation de ce conflit diplomatique. L'Iran a appliqué toujours une politique étrangère visant à limiter de telle influence. On peut le constater en regardant les dénonciations iraniennes de toute décision de la Ligue Arabe apportant un soutien aux Emirats Arabes Unis. Téhéran n'a pas hésité à accuser la Ligue Arabe de prendre des décisions irresponsables qui menacent de déstabiliser la sécurité du Golfe. Les journaux iraniens ne manquent aucune occasion par exemple pour critiquer les visites qu'effectue le président égyptien

Moubarak dans le Golfe et d'affirmer que ses tournés dans la région n'ont d'autres buts que détourner les regards des problèmes intérieurs de l'Egypte.

3. La troisième raison est que le conflit peut détériorer l'image de l'Iran révolutionnaire auprès de plusieurs cercle dans les payes islamiques et dans le tiers monde. En effet ce conflit entre l'Iran et les E.A.U est comme une confrontation entre David et Goliath ce qui n'arrange pas du tout le régime révolutionnaire qui préfère apparaître comme une victime et non pas agresseur.

## Les efforts de médiation

Il y a eu plusieurs tentatives de médiation entre les deux pays mais sans résultat et on peut craindre qu'une solution ne soit pas pour demain. En effet les derniers développements vont dans le sens d'une aggravation des tensions entre les E.A.U et l'Iran, car les projets de construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer et le lancement des vols réguliers entre Abou Moussa et Bandar Abbas peuvent être les signes avant coureur de l'installation d'une colonie iranienne sur Abou Moussa ce qui peut introduire des changements profonds dans la composition démographique de l'île.

Ces craintes sont réelles et s'appuient sur des témoignages et diverses informations attestant de la présence de 3000 à 4000 soldats iraniens sur Abou Moussa contre un peu plus de 100 seulement au départ. Plusieurs sources confirment aussi des intenses activités dans la construction des infrastructures militaires et même la présence des rampes de missiles sur plusieurs îles dans le Golfe. Ces indices confirment donc qu'il n'y a pas de mal compréhension ou interprétation erronée des intentions iraniennes mais il s'agit bien des faits prouvés et reconnus.

## Aspects politiques du litige

En dépit de la persistance du dossier des trois îles comme un désaccord profond et un point litigieux entre l'Iran et les Emirats Arabes Unis, et malgré l'insistance de Téhéran à regarder ses relations avec les E.A.U à travers un optique d'occupation et de force, les Emirats ont toujours exprimé leur volonté d'établir des relations de bon voisinage et de coopération mutuelle avec l'Iran.

Comme nous avons vu à l'introduction, les relations entre l'Iran et les Emirats sont liées à la géographie, l'histoire, les populations, à travers les siècles. L'adjectif qui peut le mieux décrire ces relations est la continuité, personne ne songe à la rupture de ces liens qui malgré les différends présentent beaucoup de points de rencontres et de rapprochements.

En regardant de près, nous découvrirons la qualité des relations entre les deux pays surtout au niveau des relations économiques, commerciales, et humaines. Cette situation est une des raisons qui ont poussé les E.A.U à maintenir leurs relations avec l'Iran y compris le maintien de la représentation diplomatique au niveau des ambassadeurs.

Les Emirats Arabes Unis n'ont jamais considéré l'Iran comme ennemie, n'ont demandé que ce qu'ils croient être leur droit c'est à dire mettre fin à l'occupation par la négociation et les moyens pacifiques afin d'éviter les tensions supplémentaires dans le Golfe. Ni l'Iran, ni les Emirats Arabes Unis ont intérêt à laisser de tel conflit sans solution. C'est assurément la porte grande ouverte à l'intervention d'autres puissances dans les affaires de la région et par conséquent un peu plus de déstabilisation et empêcher la consécration de tous les efforts au développement des deux pays.

Cette volonté pacifique ne semble pas convaincre l'Iran de l'impérative de solution. Téhéran continue d'agir selon la logique de force, d'occupation et d'imposer le fait accompli en tant que puissance régionale. Cette attitude est le résultat de ce qu'on peut appeler le « complexe du grand pays » qui ne peut maîtriser ses tendances expansionnistes au détriment de ses voisins les plus petits.

Malheureusement, l'Iran continue à traiter le conflit des îles sur un plan purement politique. Téhéran ne prend pas en compte les aspects historiques et juridiques de cette affaire. La chute du régime du Chah n'a rien changé dans la perception iranienne. Les gouvernements successifs de la République Islamique ont maintenu la revendication de la souveraineté iranienne, en considérant que toute concession conduira à l'installation sur les îles des forces hostiles au régime de Téhéran.

Un autre aspect du conflit est démontré par les tentions à l'intérieur du régime iranien. Depuis le milieu des années 90, le litige sur les îles est devenu un sujet de « surenchère » entre les différents courants politiques en Iran. Chaque courant et chaque responsable politique tente de démontrer son attachement à la défense des intérêts de son pays à travers l'expression de son intransigeance dans le dossier des îles. Même le gouvernement, dit réformiste, du président Khatami, n'a hésité à participer dans la surenchère pour des raisons électoralistes très loin des arguments historiques et juridiques.

## CONCLUSION

On ne peut que regretter que les appels de concertation et de négociation lancés par les Emirats Arabes Unis dans ce conflit n'aient eu que des réponses négatives de la part des autorités iraniennes. Il apparaît au contraire que la méthode de la diplomatie a encouragé Téhéran à plus d'intransigeance envers les Emirats.

Plusieurs voix se sont élevés aux E.A.U, dans les milieux arabes et occidentaux pour réclamer plus de fermeté de la part des autorités émiriennes dans la gestion de cette affaire. Mais les Emirats ont réaffirmé à plusieurs reprises leur attachement à la légitimité internationale et leur confiance dans le système des négociations suivie dans le cas échéant du recours aux organisations internationales comme la cour internationale de justice, l'assemblée générale des nations unis, et enfin par la saisine du conseil de sécurité aux nations unis.

Malgré toutes les démarches et décisions tendant à affirmer la souveraineté iranienne sur Abou Moussa, Grand Tomb et Petite Tomb, l'Iran a évité jusqu'à maintenant les gestes pouvant être interprétés comme négation des droits des E.A.U et par conséquent une annexion définitive des trois îles. Il semble, en effet, que les autorités iraniennes sont conscientes des répercussions éventuelles d'un tel geste.

L'annexion d'un territoire disputé sans l'accord des E.A.U peut être considérée comme une menace à la sécurité du pays et à l'intégrité de son territoire. Une telle interprétation permet aux Emirats Arabes Unis de demander l'application des accords de défense communs signés dans le cadre du Conseil de Coopération des pays du Golfe et peut être même la mise en application des accords en matière de défense conclus avec plusieurs pays occidentaux tel les Etats-Unis, La Grande Bretagne et bien sur la France dont nous avons eu l'occasion de présenter dans ce rapport la solidité et la profondeur des ses liens avec les Emirats Arabes Unis.

Si ce conflit perdure, il restera un grand obstacle empêchant l'Iran de réaliser son objectif de sortir de l'isolement et pouvoir développer ses relations et liens de coopération et d'amitiés avec les autres pays voisins de la région et du monde arabe en général, et de garantir sa réintégration complète au sein de la communauté internationale. Le temps est venu pour une mobilisation régionale et internationale visant à résoudre ce conflit qui menace de se transformer en une crise majeure dans une région qui n'a évidemment pas besoin d'autres conflits.

Le conflit entre  
les Emirats Arabes Unis et la république Islamique d'Iran  
sur les îles

Abou Moussa, Grande Tomb et Petite Tomb

Etude présentée au Collège Interarmées de Défense  
Par Le Lieutenant-Colonel WALID  
Promotion :  
Mars 2003

## Table de matière

Présentation :	
Origines des E.A.U	1
Naissance de la fédération des E.A.U	2
E.A.U, quelques repères	4
- Situation géographique	4
- Population	4
- Institutions politiques	5
Evolution des données géostratégiques dans la région	6
Relations des E.A.U avec l'occident	9
La France et les E.A.U	10
- Une amitié solide	10
- Etroites relations politiques	10
- Coopération militaire	11
- Coopération en matière d'armement	13
La République Islamique d'Iran et Les E.A.U	15
Evolution des relations entre les deux pays	15
Les liens économiques	18
Le conflit sur les trois îles	20
Arrangement entre Sharjah et Iran du novembre 1971	21
Situation géographique	22
Importance stratégique	23
Intérêt économique	24
Droits historiques et légitimes	25
Arguments de la République Islamique d'Iran	26

Arguments des E.A.U	27
Développement du litige	28
Les tentatives de règlement	29
Le conflit devant les instances internationales	31
Les efforts de médiation	33
Les aspects politiques du litige	34
Conclusion	36

Il faut :

Carte des E.A.U

Carte des îles

Carte de la région du Golfe

Photocopie de l'arrangement de 1971 entre l'Iran et Sharjah

Références :

- Iran and the Gulf : a search for stability

Dr Jamal S. AL SUWAIDI

( Directeur du Centre d'études et des recherches stratégiques) 1996

- Rapport GA 21- Compte rendu de la visite aux E.A.U d'une délégation du groupe sénatorial France – Pays du Golfe du 9 – 16 mai 1998.

- Iran's foreign policy towards the Arab world

Hooshang Amirahmadi and Nader Entessar

Eds ( London : Routledge 1992 )

- Iran, the GCC, and the security dimension in the Persian Gulf

M.E Ahrari

Eds ( London : Routledge 1993 )

- Le conflit des îles dans le droit international

Dr Mohamed Aziz SHOKRI

- l'importance stratégique du Golfe Arabe

Dr Mohamed Rashid AL FEEL

Eds ZAT ELSALASIL ) 1988

- <http://www.ecssr.ac.ae>

- <http://www.emirates-islands.org.ae>